

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° DE-2022-048

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme CASTEL,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu - Lot 02A démolition, gros-oeuvre, fondations-VRD - Avenant n°3.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, la Ville de Bayonne a confié au groupement d'entreprises EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE / KELLER FONDATIONS SPECIALES le lot 02A portant sur les travaux de gros oeuvre, fondations et VRD (n°21009). Ce marché a été conclu le 1er mars 2021 pour un montant total de 6 685 796,17 € HT.

Dès le démarrage du chantier, en respect des mesures de précaution prises en accord avec l'expert chargé du référé préventif, des équipements de suivi observationnel ont été implantés sur les bâtiments mitoyens pour garantir leur pérennité.

C'est dans le cadre de cette surveillance qu'ont été observés des mouvements sur le bâtiment occupé par SOLIHA pendant les travaux de fondations menés par l'entreprise KELLER.

Après un arrêt de travaux au droit des désordres constatés, la concertation entre l'expert et l'ensemble des intervenants du chantier a conclu à la nécessité de remplacer les pieux forés prévus dans cette zone par des micropieux, moins impactants pour les ouvrages environnants. Il a également été décidé de reprendre les charges du bâtiment SOLIHA sur des micropieux complémentaires aux fondations existantes pour éviter tout risque de tassement ultérieur.

Il s'avère ainsi nécessaire de compléter les prestations prévues au marché de travaux du lot 2A concernant les travaux de gros œuvre, fondations et VRD générant une plus-value de 96 098,62 € HT répartie de la manière suivante :

- stabilisation du pied de façade SOLIHA à la charge de EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE : 68 718,30 € HT ;
- micropieux en remplacement des pieux initialement prévus dans la zone SOLIHA à la charge de KELLER FONDATIONS SPECIALES : 27 380,32 € HT.

Compte tenu des avenants précédents, le montant du marché est ainsi porté à 6 805 963,69 € HT soit une augmentation globale de 1,80%.

En termes de délai d'exécution, les prestations complémentaires objets de la plus-value ne modifient pas les conditions de départ puisqu'elles peuvent être réalisées en temps masqué, pendant la phase de gros œuvre. L'avancement du projet ne s'en trouve donc pas modifié.

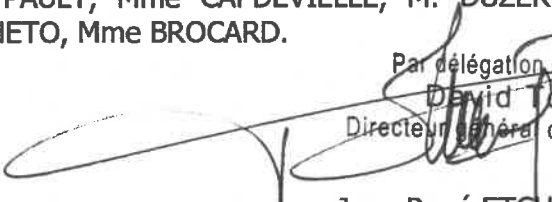
Dans le cadre de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE, en sa qualité de représentant du groupement d'entreprises, l'avenant n° 3 ci-annexé au marché n°21009.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Non-participation au vote : 7, M. PAULY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : marches@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :
EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE
Chemin Marouette
BP 20116
64101 BAYONNE
Courriel : be.ecsa-pbl.construction@eiffage.com
Tél. : 05.59.42.57.57
Fax. : 05.59.42.57.50
SIRET : 09628055700057

Représenté par : Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
KELLER Fondations Spéciales Agence Sud-Ouest 4 voie romaine Espace France, bâtiment B 33610 CANEJAN	Courriel : sudouest@keller-france.com Tél. : 05.56.99.31.41 SIRET : 41928326200261

C - Objet du marché

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS - LOT 2A DEMOLITION GROS-OEUVRE FONDATIONS - VRD/ Lot n° 02 A : démolition - fondations - gros oeuvre - VRD

Référence du marché : 21009

Date de la notification : 04/03/2021

Délai d'exécution : 38 mois

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 685 796,17 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant n°3:

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 709 864,90 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 96 098,62 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,8 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 805 963,69 €

Prestation principale - RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES

Type	Nom	Ajout / dimi. HT
Mandataire	EIFFAGE	68 718,30 €
Co-traitant	KELLER	27 380,32 €

- Remplacement des pieux forés prévus au droit des désordres constatés sur le bâtiment occupé par SOLIHA par des micropieux, moins impactants pour les ouvrages environnants
- Reprise des charges du bâtiment SOLIHA sur des micropieux complémentaires aux fondations existantes pour éviter tout risque de tassement ultérieur.

Le détail des travaux supplémentaires par cotraitant est indiqué ci-dessous, la répartition des montants étant elle indiquée dans le tableau ci-dessus :

- Stabilisation du pied de façade SOLIHA à la charge de EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE ;
- Micropieux en remplacement des pieux initialement prévus dans la zone SOLIHA à la charge de KELLER FONDATIONS SPECIALES.

En termes de délai d'exécution, les prestations complémentaires objets de la plus-value ne modifient pas les conditions de départ puisqu'elles peuvent être réalisées en temps masqué, pendant la phase de gros œuvre.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique
agissant en vertu d'une délibération en date du 02/06/2022

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :